

PLAN DE COURS

POL-7058 : Droit, politiques et administrations publiques

NRC 17770 | Hiver 2020

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6 Crédit(s) : 3

Ce cours examine les fondements légaux des politiques publiques et de l'action des administrations publiques par l'étude des principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien. À l'aide d'études de cas et d'exemples tirés de lois, de règlements, de directives administratives et de jugements, il vise à développer, chez l'étudiant, des habiletés dans la recherche et l'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée.

Plage horaire

Cours en classe

vendredi	09h00 à 11h50	DKN-1443	Du 13 janv. 2020 au 24 avr. 2020
----------	---------------	----------	----------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

Plan de cours non officiel

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=111575>

18 déc. 2019 (13h24)

Coordonnées et disponibilités

Sule Tomkinson

Professeure adjointe

DKN-4421

<http://sule-tomkinson.com>

sule.tomkinson@pol.ulaval.ca

Tél. : (418) 656-2131 poste 406848

Disponibilités

Demande de RDV par e-mail.

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone : 418-656-2131 poste 405222

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) ↗

En contactant le soutien informatique, il est possible qu'il vous soit demandé d'utiliser l'application de contrôle à distance, [Team Viewer](#) ↗.

Sommaire

Description du cours	3
Introduction	3
Objectifs du cours	3
Approche pédagogique	3
Contenu et activités	3
Évaluations et résultats	4
Liste des évaluations	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	4
Rapport critique I	4
Rapport critique II	5
Participation aux séminaires	5
Présentation de travail analytique	6
Travail analytique	6
Barème de conversion	7
Règlements et politiques institutionnels	7
Évaluation de la qualité du français	8
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	8
Matériel didactique	9
Liste du matériel complémentaire	9
Spécifications technologiques	9
Bibliographie et annexes	10
Bibliographie	10

Plan de cours non officiel

18 déc. 2019 (13h24)

Description du cours

Introduction

L'action de l'État, autant dans la formulation et dans la mise en oeuvre des politiques publiques que dans la gestion publique, est encadrée par une multitude de règles légales et de principes juridiques de droit administratif. Pour quiconque s'intéresse aux affaires publiques, il importe de développer une sensibilité sur ces aspects légaux. Pour bien comprendre et analyser l'action de l'État dans un domaine donné, il est impératif de connaître le cadre normatif dans lequel il est appelé à agir. Ce séminaire vise à expliciter les grands principes généraux applicables en droit administratif québécois et canadien par une bonne combinaison de théorie et de pratique. Tout au cours de la session, nous étudierons les enjeux du droit administratif sous l'angle de la science politique.

Objectifs du cours

- Se familiariser avec les notions et les principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien,
- Comprendre les débats et les enjeux entre perspectives théoriques différentes,
- Développer des capacités de recherche, d'analyse et d'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée,
- Examiner l'évolution de l'État et son statut aujourd'hui en explorant les relations et les tensions qui existent, au Canada et au Québec, entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Approche pédagogique

Ce cours est fondé sur la théorie de l'apprentissage actif. Votre participation tout au long de la session est indispensable au bon fonctionnement du processus d'apprentissage. La formule séminaire est privilégiée. Chaque séminaire portera sur un certain nombre de lectures obligatoires autour d'un thème donné. Vous aurez à lire des travaux importants (y compris le cadre normatif applicable), à les analyser, les critiquer et à échanger sur leurs mérites et limites. L'utilisation de documents audiovisuels viendra soutenir les séminaires.

Chaque séance débutera par une introduction afin de présenter les différents débats sur le thème de la séance. Également, je tenterai de lier un sujet de l'actualité politique de la semaine aux principes de droit administratif qui le sous-tendent.

Ensuite, nous allons procéder à une deuxième partie de discussions et de débats autour des lectures hebdomadaires. Les séminaires ont pour but d'approfondir la compréhension et l'analyse des textes. Vous devrez venir en classe bien préparé pour discuter des thèses proposées dans les textes à l'étude. Vous réaliserez en classe des exercices individuels ou collectifs afin d'appliquer les concepts présentés dans le cours. Dans cette optique, certains conférenciers seront appelés à apporter leur contribution durant la session.

Votre participation sera évaluée selon la qualité de vos questions, la pertinence et la fréquence de vos interventions en lien avec les textes hebdomadaires.

Vous pouvez utiliser votre ordinateur portable ou votre téléphone intelligent; je ne suis pas contre l'utilisation de la technologie en classe. Cependant, de plus en plus d'études démontrent que, dans l'ensemble, les étudiants universitaires apprennent moins lorsqu'ils utilisent des ordinateurs ou des téléphones intelligents en classe. La technologie n'est pas le problème, mais ces outils permettent d'accéder à une tentation bien distrayante: Internet. La littérature est claire: les ordinateurs portables et les téléphones intelligents distraient de l'apprentissage, tant pour les utilisateurs que pour ceux qui les entourent. Donc, vous prenez votre propre décision (À voir : doi: 10.1177/0956797616677314)

Si vous devez manquer une séance pour des raisons de santé ou pour une situation d'urgence, envoyez-moi un courriel. Vous pouvez également m'envoyer un courriel ou venir à me voir si vous rencontrez un problème persistant qui affecte votre travail dans ce cours.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Séance 1: Présentation du cours et introduction	17 janv. 2020

Séance 2: l'État au Canada et au Québec	24 janv. 2020
Prise de décisions administratives: controverses et défis	
Séance 3: Les organismes de réglementation et la délégation d'autorité	31 janv. 2020
Séance 4: Le pouvoir discrétionnaire	7 févr. 2020
Séance 5: La justice administrative	14 févr. 2020
Séance 6: Les tribunaux administratifs: l'indépendance et la cohérence décisionnelle	21 févr. 2020
Séance 7: Rencontres en équipe Local DKN 4421	28 févr. 2020
SEMAINE DE LECTURE Bon repos. Profitez-en bien !	6 mars 2020
Pouvoir de surveillance et de contrôle	
Séance 8: Cour Suprême du Canada La production d'une note de breffage	13 mars 2020
Séance 9: Le contrôle judiciaire de l'administration	20 mars 2020
Transformations structurantes	
Séance 10: La judiciarisation de la politique et la managérialisation de la justice	27 mars 2020
Séance 11: L'administration, la politique et la justice dans l'ère numérique	3 avr. 2020
Séance 12: Congé de Pâques	10 avr. 2020
Séance 13: Présentation de travail de session (1ère partie)	17 avr. 2020
Séance 14: Présentation de travail de session (2e partie)	24 avr. 2020

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

18 déc. 2019 (13h24)

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport critique I	À déterminer	Individuel	20 %
Rapport critique II	À déterminer	Individuel	20 %
Participation aux séminaires	À déterminer	Individuel	20 %
Présentation de travail analytique	À déterminer	En équipe	10 %
Travail analytique	Dû le 1 mai 2020 à 13h30	En équipe	30 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Rapport critique I

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
---------	----------

Couverture des enjeux théoriques et juridiques	8
Rigueur et profondeur analytique	7
Prise de position	5

Remise de l'évaluation :

Salle du cours

Directives de l'évaluation :

Vous devrez remettre deux rapports critiques d'un maximum de quatre pages à double interligne. Les rapports devront porter sur l'ensemble des lectures d'une semaine. Les lectures sont regroupées par thématiques à la section « Contenu et activités » et vous pouvez choisir les thématiques de votre choix. Chaque rapport doit être remis au début du cours.

Le premier rapport doit être soumis au plus tard le 21 février.

Les rapports devront offrir une synthèse en répondant à cinq questions :

- (1) Quelle est la problématique de l'auteur ou des auteurs?
- (2) Quel est l'argument central du texte?
- (3) Quelles sont les forces et faiblesses de l'argumentation sur les plans juridique, empirique, théorique et méthodologique?
- (4) Les perspectives des auteurs sont-elles réconciliables?
- (5) Comment vous positionnez-vous par rapport à celles?

Rapport critique II

Date de remise :

À déterminer

Mode de travail :

Individuel

Pondération :

20 %

Remise de l'évaluation :

Salle de cours 18 déc. 2019 (13h24)

Directives de l'évaluation :

Vous devrez remettre deux rapports critiques d'un maximum de quatre pages à double interligne. Les rapports devront porter sur l'ensemble des lectures d'une semaine. Les lectures sont regroupées par thématiques à la section « Contenu et activités » et vous pouvez choisir les thématiques de votre choix. Chaque rapport doit être remis au début du cours.

Le rapport II doit être soumis au plus tard le 3 avril.

Les rapports devront offrir une synthèse en répondant à cinq questions :

- (1) Quelle est la problématique de l'auteur ou des auteurs?
- (2) Quel est l'argument central du texte?
- (3) Quelles sont les forces et faiblesses de l'argumentation sur les plans juridique, empirique, théorique et méthodologique?
- (4) Les perspectives des auteurs sont-elles réconciliables?
- (5) Comment vous positionnez-vous par rapport à celles?

Participation aux séminaires

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 20 %
Critères de correction :

Critère	Notation
Pertinence des questions posées	10
Degré et qualité de participation active aux débats	10

Directives de l'évaluation :

Ce séminaire exige une participation active des étudiants qui s'y inscrivent. Il est fondamental de se présenter en cours en ayant fait toutes les lectures. Les séances en classe seront avant tout consacrées à la discussion de lectures obligatoires.

La présence en classe est une condition nécessaire mais pas suffisante pour la réussite de cette activité. **Le jour du cours (mardi, au plus tard 6h30), cinq étudiants choisis par ordre alphabétique et sur une base rotative, assumeront la responsabilité de soumettre sur le forum du cours une question qui servira à alimenter la discussion sur les lectures obligatoires de la séance du lendemain.**

Présentation de travail analytique

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : En équipe
Pondération : 10 %
Critères de correction :

Critère	Notation
Offrir une synthèse de l'enjeu politico-juridique traité	4
Couverture des enjeux théoriques et des concepts pertinents	3
Communiquer de manière précise et claire	1
Prise de position par rapport à l'enjeu	2

Remise de l'évaluation : Présentation orale

Directives de l'évaluation :

L'objectif de cette présentation est de développer vos compétences pour communiquer efficacement les questions politico-juridiques complexes.

Vous présenterez votre travail analytique en équipe de 2 à vos pairs. Vous présenterez soit le 17 avril, soit le 24 avril. Selon le nombre d'équipes, vous aurez 20-25 minutes pour faire votre présentation. Chaque membre doit participer à la présentation. Vous êtes libre de structurer votre présentation comme vous le souhaitez, tout en veillant à respecter le temps imparti.

Une seule note sera remise à l'ensemble de l'équipe.

Travail analytique

Date de remise : 1 mai 2020 à 13h30
Contribution au travail d'équipe : 1 mai 2020 à 13h30
Mode de travail : En équipe
Pondération : 30 %
Répartition de la correction et critères : 83 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
---------	----------

Présentation de l'enjeu public	5
Couverture des enjeux théoriques et des concepts juridiques pertinents	12
Apport critique	5
Coordination d'équipe, cohérence et cohésion	3

17 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Participation à la recherche	2,5
Participation à la rédaction	2,5

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

En équipe de deux, il s'agit d'effectuer un travail analytique concernant un enjeu de politique publique ou de gestion publique (québécois ou canadien). Les équipes présentent leur sujet au préalable à la professeure, lors de la 7e séance de cours. La professeure autorise le sujet, ou suggère des précisions et modifications, au besoin.

Travail d'un minimum de 15 pages et d'un maximum de 20 pages (excluant la bibliographie et les annexes), à interligne double, Times New Roman 12 points.

Le travail est divisé en quatre parties :

- (1) Une première partie expose **la problématique** retenue et précise son intérêt;
- (2) Une deuxième partie explicite le **cadre normatif** encadrant le sujet (législation, réglementation et directives applicables);
- (3) Une troisième partie présente un **jugement** concernant le sujet retenu et en fait une analyse détaillée. Quel était le litige ? Quelles étaient les positions respectives des parties ? Quelle argumentation a été retenue par le Tribunal et pourquoi ? Quel est l'impact de ce jugement à l'égard de la problématique?
- (4) Une quatrième partie présente une **réflexion critique** sur l'influence du droit concernant l'enjeu retenu, et notamment sur les relations et tensions entre les pouvoirs législatif et exécutif, d'une part, et judiciaire, d'autre part.

Le travail écrit doit être remis, via la boîte de dépôt, avant le 1 mai 2019 à 13h30.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Évaluation de la qualité du français

Aucun point spécifique n'est réservé pour l'évaluation de la qualité du français. Il va s'en dire que la qualité du français écrit a un impact majeur sur la qualité et la clarté des textes évalués, donc sur les notes accordées à ceux-ci.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Matériel didactique

Liste du matériel complémentaire

CanLII

URL : [CanLII](#)

Auteur : Institut canadien d'information juridique

Date d'accès : 15 janvier 2018

Ce site pourra être utilisé pour les recherches de décisions judiciaires pertinentes (Québec et autres provinces canadiennes).

SOQUIJ

URL : [SOQUIJ](#)

Auteur : SOQUIJ

Date d'accès : 15 janvier 2018

Site de recherche de jugements québécois

ÉDUCALOI

URL : [ÉDUCALOI](#)

Auteur : ÉDUCALOI

Date d'accès : 15 janvier 2018

Excellent site de vulgarisation juridique sur les sujets les plus divers. Un bon point de départ pour une vue d'ensemble sur un sujet.

Bibliothèque de l'Université Laval - Recherche en droit

URL : [Bibliothèque de l'Université Laval - Recherche en droit](#)

Auteur : Bibliothèque de l'Université Laval

Date d'accès : 15 janvier 2018

Cette page vous offre différents liens vers des bases de données permettant de trouver des articles de doctrine pertinents à votre sujet de recherche.

Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#)
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#)

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Les références bibliographiques pertinentes sont indiquées, pour chacune des séances, à la section «Contenu et activités».

Plan de cours non officiel

18 déc. 2019 (13h24)